



# Intra 2017

## préparer sa demande calendrier réunions d'information

### Calendrier des opérations

Le serveur I-Prof (<https://bv.ac-guadeloupe.fr/iprof/>) pour la saisie des vœux en vue du mouvement intra-académique 2017 sera ouvert du **vendredi 24 mars à 7 heures** au **mardi 4 avril à 7 heures**. L'accusé de réception de demande de mutation arrivera dans les établissements dès le 4 mars et doit être retourné pour le 6 avril à la DPE.

Cette confirmation doit être vérifiée, éventuellement corrigée et signée. Il est plus que conseillé d'en envoyer un double au SNES Guadeloupe ([guadeloupe@snes.edu](mailto:guadeloupe@snes.edu)) car l'an dernier des erreurs importantes avaient été faites par le rectorat.

**Attention au délai, il n'est que de deux jours, il est donc impératif de préparer d'être attentif et d'avoir préparé les pièces justificatives à l'avance.** Les services du rectorat voulaient que tout soit terminé avant les vacances scolaires qui débutent le 7 avril.

**Les élus du SNES veilleront, comme à leur habitude, à ce que les opérations d'affectation s'effectuent dans la transparence et dans le respect de règles équitables dans l'intérêt de tous.** C'est pourquoi aucun résultat ne peut être donnée avant la FPMA (Formation Paritaire Mixte Académique). Tous les ans, pendant la FPMA, les élus du SNES proposent des améliorations du mouvement. **Le rectorat a fixé la FPMA les 13 et 14 juin 2017 et le 16 pour les COP et les CPE.**

### Calendrier des permanences du *SNES Guadeloupe*

Les élus SNES seront présents pour vous conseiller et vous aider à formuler de la manière la plus efficace vos vœux. *Ces permanences sont ouvertes à toutes et à tous.*

- Mercredi 22 mars de 14h à 17h
- Vendredi 24 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
- Lundi 27 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
- Mardi 28 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
- Mercredi 29 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- Jeudi 30 mars de 14h à 17h
- Vendredi 31 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
- Lundi 3 avril de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Quelques précisions :

- **Toutes les heures indiquées sont en heure locale (il faut ajouter 5h pour Paris).**
- Les permanences sont au [local du SNES Guadeloupe \(2 résidence les Alpinias, Morne Caruel, Les Abymes\)](#)
- Les commissaires paritaires du SNES-FSU sont disponibles sur ces horaires au 0590.90.10.21 et par mail : [guadeloupe@snes.edu](mailto:guadeloupe@snes.edu).